Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_023-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_023

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Dotation de Solidarité Communautaire provisoire 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_023-DE

Conformément à l'article 1609 nonies C VI du Code Général des Impôts, les communautés d'agglomération définies aux articles L5216-1 et L5216-2 du Code Général des Collectivités Territoriales peuvent instituer une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Les critères peuvent prendre en compte notamment l'importance de la population, du potentiel fiscal par habitant, etc...

Le montant de cette dotation est fixé librement par l'assemblée délibérante,
Sur la répartition de cette dotation, il est proposé de conserver les clefs suivantes :

- la prise en compte de l'écart par rapport à la moyenne des bases des taxes d'habitation, foncier bâti, et professionnelle,
- l'affectation d'une dotation complémentaire répartie à parts égales entre les communes,
- la solidarité transport relative à la prise des charges par le biais de la dotation de solidarité, du coût des transports scolaires constaté au moment du transfert de compétence,
- la participation des communes au maintien des équilibres budgétaires fondamentaux de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, dans une perspective d'amélioration du coefficient d'intégration fiscal.

Le montant à répartir pour 2017 est ainsi fixé comme suit :

Communes	Pour mémoire DSC 2016	DSC 2017
DRAGUIGNAN	115 132	109 935
LORGUES	39 841	38 320
LES ARCS	38 109	36 967
TRANS	51 082	50 252
LA MOTTE	21 048	20 479
FIGANIERES	26 225	25 868
TARADEAU	18 729	18 449
CHATEAUDOUBLE	15 715	15 663
AMPUS	17 687	17 567
FLAYOSC	51 676	50 880
MONTFERRAT	20 003	19 935
BARGEMON	18 060	17 751
CALLAS	28 481	28 145
CLAVIERS	15 673	15 529
VIDAUBAN	64 033	62 621
LE MUY	43 818	42 478
SALERNES	23 627	23 027
SAINT ANTONIN	15 325	15 186
SILLANS LA CASCADE	16 199	16 101
BARGEME		14 618
COMPS SUR ARTUBY		15 352
LA BASTIDE		14 688
LA ROQUE ESCLAPON		15 366
Total	**640 463**	**685 177**

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_023-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 16 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

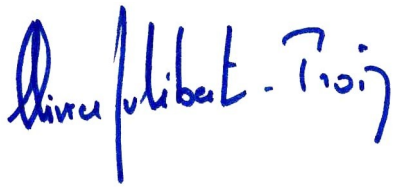
- approuver la dotation de solidarité communautaire provisoire 2017 proposée.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN





Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.